

Décision

Générale

colonial

Décision n° 527/SG/ESJ fixant la date, et l'organisation pour 1967 du certificat d'études primaires élémentaires

n° 527/SG/ESJ

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
10 octobre 1967

Numéro JO
n° 12 du 10/11/1967

Date du numéro
10 novembre 1967

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il sera ouvert à Djibouti, à l'École du boulevard de la République, le mercredi 22 novembre, à 7 heures précises, un Centre pour l'examen du Certificat d'études primaires élémentaires, section des adultes, session 1967.

Art. 2

— Les inscriptions des, candidats âgés de plus de 14 ans au 1er octobre 1967, seront reçues du 10 octobre au 6 novembre 1967, délai de rigueur, au bureau de la Direction de l'Enseignement. Chaque candidat devra fournir une demande sur papier libre accompagnée d'une pièce d'état civil.

Art. 3

— La Commission d'examen sera ainsi composée : Président : M. Henri Gadais, directeur de l'Enseignement ; Vice-Président : M. Raymond Bourdeau, conseiller pédagogique ; Membres : Mmes Cârrère, directrice d'école, Agosti, institutrice, Jaffrenou, institutrice; Babinot institutrice, Mlle Ferry, institutrice, Mmes Nicollay, Saint-Vanne, MM. Cazet, Sauleau, Luiggi, Sarotte, Stamm, Kassim Said, Guichard, Gérard, Houssein Hassan, Hersi Prosper, Djama Youssouf, Houssein Abdou Saïd, Hassan Mohamed Abdi, Frère Jean Marion. Secrétaires : MM. Hanhart et Parisse.

Art. 4

La présente décision sera enregistrée, communiquée et exécutée partout où besoin sera.

Le Ministre des Affaires intérieures,Président par intérim,AHMED DINI AHMED.